

Meljac

Un siècle d'évolution de notre place au monument aux morts de notre Commune que nos Anciens nous ont raconté.

Bien avant le monument sur cette place, il y avait une croix face à l'Église (voir [photo 1](#)), bordant une grande et profonde mare appelée « Sumpass », trop plein du puits public, où les animaux pouvaient s'abreuver et s'ébrouer à volonté. En hiver, l'épaisse glace servait de patinoire aux enfants. Au cours de l'une de ces parties de glissade un drame fût évité. Le jeune Urbain Bousquet, devenu plus tard maire de la commune, sur une très longue période, fût sauvé de justesse de la noyade.

Après la guerre 1914-1918 vint le temps des monuments aux morts. Meljac, petite et nouvelle commune créée récemment en 1906 et pas très argentée, attendit quelques années pour son érection. À cette époque, le style et la grandeur de chaque stèle reflétaient l'importance accordée à la personne qu'elle commémorait. Pour ces raisons économiques, le conseil municipal choisit une croix massive avec pour motif un simple casque orné d'un rameau de laurier.

L'endroit choisi fût l'emplacement de la mare, à la fois centre de la place et acte de salubrité pour les habitants du bourg. Ce terrain instable nécessitait un enrochement pour une assise solide. Un document datant de 1923 (voir [photo 3](#)) nous indique l'autorisation par une Madame Lavergne, propriétaire de la ferme de Bessous, d'enlever de gros rochers de sa propriété à cet effet.

Une fois le monument élevé, vers 1925, le grand-père de Jean-Paul Massol, forgeron, façonnât dans sa petite forge la magnifique grille de protection.

À cette époque, deux croix se trouvaient sur la place, à proximité l'une de l'autre. Sur décision du curé de l'époque, Albouy Amans, l'ancienne fût déplacée à l'entrée du chemin de Soulage. Certains d'entre nous se souviennent de sa chute, provoquée par une charrette de foin dans les années 60. Jamais restaurée ni remplacée, elle fut probablement considérée comme irréparable et finit par être définitivement enlevée, au grand regret de quelques-uns qui s'en indignèrent.

Plusieurs décennies après, pour des raisons pratiques lors des manifestations ou processions, il fût décidé par le conseil municipal à l'initiative de Claude Alary, alors maire, d'adosser le monument en bordure de la place sur un dallage au sol. Facilitant ainsi la tâche des intervenants lors des diverses manifestations, grâce à la disposition de la population en arc de cercle.

Cette place complètement dénudée dont il ne restait qu'un seul arbre désaxé par rapport au centre, il convenait de rechercher une solution originale pour meubler cet espace. Parmi toutes les idées émises, il fût retenu de construire une sorte de dolmen avec une grande pierre (voir [photo 6](#)).

La famille Molinier de la Pierre Blanche offrit la dalle de son ancien seuil de porte avec émotion pour qu'elle soit mise face au monument, leur fils Maurice étant mort en Algérie.

Émotion et sentiments de cette famille que le comité des AC perpétuera le 11 novembre 2022 en dévoilant une plaque (voir [photo 5](#)). Identifiant pour longtemps l'origine de la pierre dite de Meljac. Récemment entourée de bancs publics devenue lieu de convivialité.

Plaque métallique cuivrée offerte gratuitement par la société Meljac de Paris, fondée par notre ami André Bousquet. Plaque identifiant ses donateurs et le souvenir de leur fils.

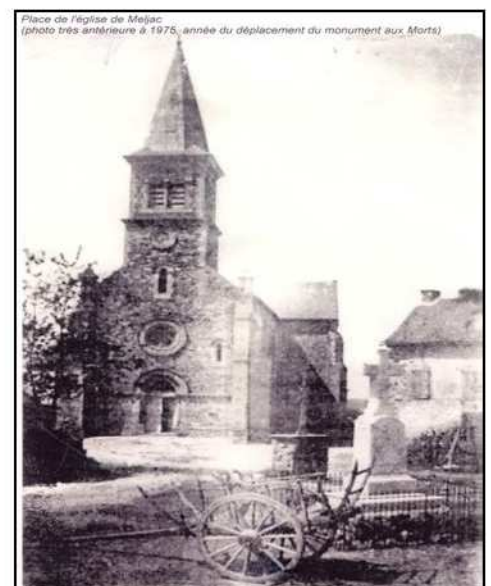
Le comité des A.C.

Place de l'église de Meljac
(photo très antérieure à 1975, année du déplacement du monument aux Morts)



Photo 2 : Document original traité par I.A.

Photo 1 : Document original.



Je Soussignée, Marie
Lavergne, propriétaire à Bessuis
commune de Rullac, Saint Cirg.
déclare donner à M. Mazars,
conseiller municipal à Meljac
agissant au nom de la communi-
té de Meljac, l'autorisation d'envoyer
de ma propriété sise à Bessuis
un certain nombre de gros rocs
dottinés et nécessaires à l'érection
d'un monument aux Morts de
la dernière guerre dans la
commune de Meljac.

Fait à Rullac, le douze mai
mil neuf cent vingt-trois.

Marie Lavergne

Photo 4 : Document original traité par I.A.

Photo 3 : Document original.

Je Soussignée, Marie
Lavergne, propriétaire à Bessuis
commune de Rullac, Saint Cirg.
déclare donner à M. Mazars,
conseiller municipal à Meljac
agissant au nom de la communi-
té de Meljac, l'autorisation d'envoyer
de ma propriété sise à Bessuis
un certain nombre de gros rocs
dottinés et nécessaires à l'érection
d'un monument aux Morts de
la dernière guerre dans la
commune de Meljac.
Fait à Rullac, le douze mai
mil neuf cent vingt-trois.
Marie Lavergne

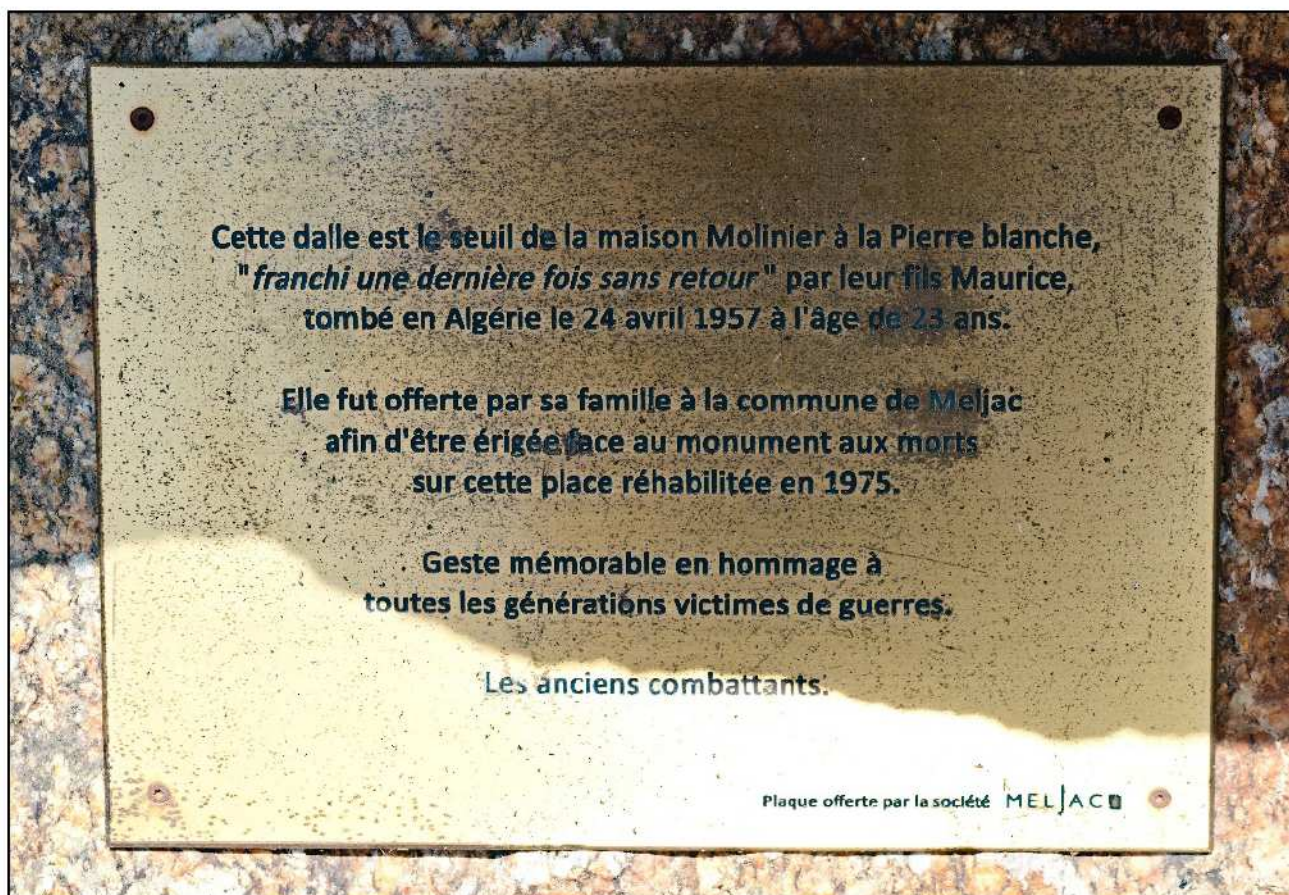


Photo 5 : Plaque commémorative.



Photo 6 : Construction du dolmen.